

URB/

Mars 2018

info

SANTÉ URBAINE

enjeux / rôles / responsabilités

Retour sur la
journée d'étude de l'AUAMQ
à Victoriaville
25 mai 2017

Mot du président /

La santé a marqué l'histoire des villes et interpellé les forces vives des collectivités. L'industrialisation du 19^e et du début 20^e siècle a vu les médecins et hygiénistes réclamer des conditions de vie plus humaines. Plus tard, le choc pétrolier des années 70 et la pollution seront à l'origine du mouvement environnementaliste.

Les conditions de vie en milieu urbain ont certes évolué depuis, mais de graves problèmes subsistent, voir même s'accroissent. Réchauffement climatique, occurrence des maladies mentales ou pulmonaires, cancers, malnutrition, blessures et décès liés à l'automobile, exclusion sociale, etc. Pourtant, des pistes de solution simples sont à portée de main comme ont su le démontrer nos conférenciers. À l'évidence plus que jamais les urbanistes et aménagistes se trouvent au cœur des démarches visant à ce que le territoire participe à la santé urbaine.

Je souhaite remercier la Ville de Victoriaville d'avoir reçu l'AUAMQ et la cinquantaine de participants à la journée sur la santé urbaine dans son tout nouveau lieu culturel, le Carré 150. Pour nos hôtes, la santé urbaine est beaucoup plus qu'un thème à la mode. Des initiatives comme « Hop la Ville » ou encore sa politique et ses actions en accessibilité universelle parlent d'elles-mêmes et s'inscrivent littéralement dans l'ADN de Victoriaville.

Ma reconnaissance va également aux conférenciers qui ont permis que cette journée d'étude soit source d'inspirations. Puissent ces quelques lignes vous guider à votre tour dans votre pratique.

Bonne lecture et au plaisir de vous croiser à l'occasion d'une prochaine activité de l'association. ■

Sylvain Thériault, président



SOMMAIRE/

04/

Les impacts de l'aménagement et du transport sur la santé/
Sophie Paquin

06/

Bâtir des communautés en santé/
Véronique Fournier

08/

Atelier pratique/
L'Accessibilité universelle
Denis Laliberté
Vanessa Lafleur-Chouinard

09/

La création de lieu de nourriture à partager/
Les Incroyables comestibles
Alexandre Guillemette

10/

Mettre l'alimentation au cœur des collectivités/
Vincent Galarneau

12/

Saint-Bruno de Montarville, Ville nourricière/
Anik Fortin

14/

Activités physiques et habitudes alimentaires/
Clara Cloutier

Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

L'AUMQ est un organisme à but non lucratif regroupant plus de 600 professionnels et cadres de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, employés par des municipalités locales et régionales partout au Québec.

Sa mission principale est de favoriser les échanges, les discussions et les rencontres entre ses membres, sur l'urbanisme municipal.

Conseil d'administration

Président/

Sylvain Thériault, Ville de Montréal

Vice-Président/

Guillaume Longchamps, Ville de Montréal

Responsable des communications/

Marco Pilon, Ville de Gatineau

Trésorier/

Denis Jean, Ville de Québec

Administrateurs/

Isabelle Sergerie, Ville de Chateauguay

Jean Demers, Ville de Victoriaville

Benoit Lapointe, Ville de Sherbrooke

Marie-Hélène Armand, Ville de Montréal

Adjointe administrative/

Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Comité relève/

Mathieu Delage, Ville de Montréal

Martin Proulx, Ville de Montréal

✉ Case postale 251, succursale Place-D'Armes,
Montréal (Québec) H2Y 3G7

☎ 1 877 934-5999, poste 239
(Liane Morin, Institut du Nouveau Monde)

@ info@auamq.qc.ca
auamq.qc.ca

Suivez l'association >



Couverture page 2 et 3 > Ville de Victoriaville /

A U A M Q

Partenaire



Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Version imprimée : ISSN 1712 – 2848
Version web : ISSN 1712 – 2856

Design et montage graphique

Mathieu Delage pour l'AUMQ - mars 2018
Crédits photos: AUMQ sauf indication contraire

Les impacts de l'aménagement et du transport sur la santé /

Quelles solutions et quels leviers pour les urbanistes et aménagistes?

L'effet de l'aménagement sur la santé est très grand et en agissant sur ce plan, on peut réduire certains problèmes inhérents

Présentation/ Sophie Paquin/ Ph.D. et urbaniste Conseillère en urbanisme et santé publique, Direction régionale de santé publique de Montréal. dsp.santemontreal.qc.ca

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Au cours du siècle dernier, nous avons gagné 30 ans d'espérance de vie. De ces 30 ans, huit seraient attribuables à l'amélioration du système de santé et 22 à l'amélioration des conditions environnementales. L'effet de l'aménagement sur la santé est donc très grand et, en agissant sur ce plan, on peut réduire certains problèmes inhérents.

La forme urbaine, l'organisation du transport et le design urbain ont des répercussions sur la qualité de l'air, les îlots de chaleurs, la sécurité routière, le bruit, l'approvisionnement alimentaire, les incapacités physiques, le droit à la mobilité et, à plus grande échelle, sur les changements climatiques. Par conséquent, l'aménagement peut avoir une incidence sur les maladies cardiorespiratoires, l'asthme, les accidents de la route, les problèmes cardiaques, l'obésité et l'exclusion sociale.

Ville de Victoriaville /



Ville de Victoriaville /

Les municipalités disposent de suffisamment de pouvoirs pour agir sur ces problématiques. Elles peuvent le faire de trois façons, qui peuvent bien sûr être combinées.

Espace public et terrain municipaux

Premièrement, elles peuvent intervenir directement sur l'espace public et dans les lieux municipaux :

- en aménageant des lieux laissant davantage d'espace aux piétons, en réaménageant les parvis d'églises, par exemple, lieux privilégiés de la vie collective;
- en offrant des terrains de proximité pour que tous et toutes aient l'occasion de bouger, en aménageant des gyms urbains ou encore des sentiers glacés pour le patin en hiver, par exemple, sur des terrains municipaux;
- en mettant en place des mesures d'apaisement de la circulation (signalisation, saillies de trottoirs, etc.);
- en entretenant régulièrement les trottoirs et les rues en hiver;
- en maximisant les occasions d'accès à une alimentation saine en proposant des aménagements comestibles en milieu urbain ou en proposant de la nourriture saine dans les lieux municipaux (p. ex. à l'aréna).

Planification et réglementation

Deuxièmement, les municipalités peuvent agir à travers la planification du territoire et la réglementation municipale dans les schémas d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, les plans directeurs et les règlements municipaux. Elles peuvent utiliser tous ces outils de planification pour favoriser la mixité des usages, l'agriculture urbaine, la diversité d'activités compatibles à distance de marche, l'utilisation des parcs, des espaces verts et des terrains de sport sur tout le territoire, les corridors récréotouristiques de loisirs actifs, l'installation de commerces alimentaires à des endroits stratégiques ou encore pour limiter la restauration rapide.

Enfin, les municipalités peuvent aussi adopter des politiques (politiques familiales, municipalités amies des aînés, saines habitudes de vie, etc.) ou encore proposer des événements favorisant les saines habitudes de vie (p. ex. Cycloviva) ou encore une programmation de loisirs actifs (p. ex. Hop la ville). ■



Bâtir des communautés en santé /

L'expérience de 12 collectivités canadiennes

S'engager dans des démarches d'urbanisme participatif pour des communautés en santé.

Présentation/ Véronique Fournier / Directrice générale, Centre d'écologie urbaine de Montréal
ecologieurbaine.net

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Tous s'entendent maintenant pour dire que l'environnement bâti influe sur notre santé. À l'heure où les instances publiques tentent d'agir sur les problèmes de santé publique, les urbanistes et aménagistes peuvent faire partie de la solution. À travers le réseau des Quartiers verts, dont le Centre d'écologie urbaine de Montréal fait partie, douze initiatives d'urbanisme participatif ont été menées en Alberta, en Ontario et au Québec dans l'objectif d'avoir des communautés en santé. En voici quatre exemples.

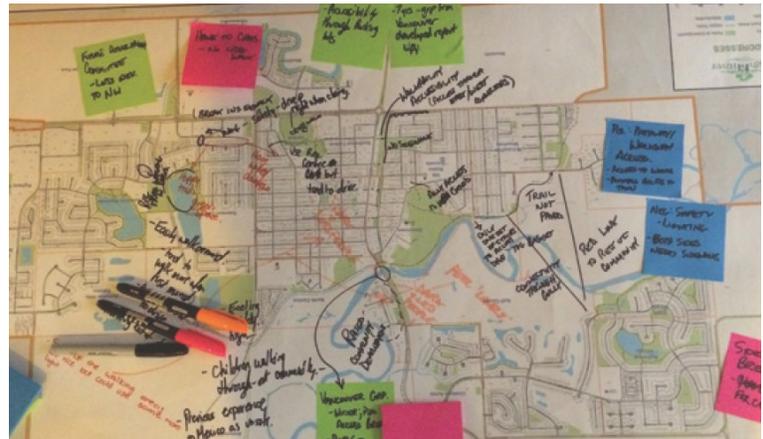
Dans la municipalité d'**Haliburton en Ontario**, la communauté est confrontée à des enjeux de circulation locale et de transit. La municipalité connaît une croissance démographique, et un nouveau centre commercial s'y est installé. Souhaitant une rue principale plus accueillante pour tous et toutes, la communauté a adopté une vision « rue



Centre d'écologie urbaine, Haliburton /

conviviale » (*complete street*). Comme cette route était de juridiction supramunicipale, la communauté a dû miser sur un partenariat efficace avec les différents paliers de gouvernement. Une première étape de mesures d'apaisement de la circulation a déjà été réalisée, mais le plan d'action de la vision s'étalera sur plus d'une dizaine d'années.

La communauté rurale de **High River en Alberta** a été touchée en 2013 par des inondations qui ont détruit une bonne partie de la ville. Cette catastrophe a nécessité une opération de reconstruction. C'est à travers une démarche participative (cafés citoyens, ateliers de design, etc.), où universitaires et professionnels du design ont joué un rôle d'appui, que les citoyens et citoyennes ont pu s'approprier l'avenir de leur communauté. La démarche a mené à des interventions misant sur un centre-ville animé et l'aménagement de places piétonnes.



Centre d'écologie urbaine, High River /

La ville de **Peterborough** est confrontée à un déclin économique et démographique. Le milieu communautaire y est toutefois encore très fort. Lorsque des inondations ont rendu nécessaires des travaux majeurs sur la Stewart Street, la communauté souhaitait la refaire différemment. C'est avec des ateliers de professionnels, un forum citoyen et des interventions temporaires que population et experts ont pu lier leurs savoirs et réfléchir à la Stewart Street de demain.



Centre d'écologie urbaine, Peterborough /

À **Shawinigan**, la municipalité a souhaité identifier le potentiel du quartier Saint-Marc, où on retrouve beaucoup de difficultés socioéconomiques. Des enquêtes terrain et des ateliers de bonification avec les professionnels de la Ville ont permis d'identifier différentes stratégies d'interventions pour créer un secteur à échelle humaine.



Centre d'écologie urbaine, Shawinigan /

Ces différents exemples démontrent qu'il est possible de s'engager dans des démarches d'urbanisme participatif pour des communautés en santé. L'engagement des personnes élues, l'attribution de ressources humaines et financières de même que la collaboration multidisciplinaire et intersectorielle entre les acteurs sont des éléments clefs de leur réussite. ■

Atelier pratique/

L'accessibilité universelle et l'aménagement du territoire : repérer, comprendre et éliminer les obstacles



L'accessibilité universelle un atout pour tous puisqu'elle augmente le confort de l'ensemble de la population.

Présentation/ Denis Laliberté / Chargé de projet, Accessibilité universelle et Taxi-Bus, Ville de Victoriaville

Présentation/ Vanessa Lafleur-Chouinard / Aide à l'accessibilité universelle, Ville de Victoriaville
vic.to/accessibilite

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Pour qui est conçue l'accessibilité universelle? Elle est essentielle pour 10 % de la population et nécessaire pour environ 40 % de la population. Elle est toutefois un atout pour tous et toutes puisqu'elle augmente le confort de l'ensemble de la population.

L'exercice de simulation tenu à Victoriaville lors de la journée d'étude portant sur la santé urbaine proposait de faire vivre aux personnes qui y participaient une expérience enrichissante d'immersion dans la réalité d'une personne en situation de handicap. Il visait également à développer la capacité à identifier les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Six sous-groupes ont été formés, et chacune des personnes présentes se voyait attribuer un appareillage qui le mettait en situation de handicap (lunettes rendant difficile la vision, casque bloquant le son, fauteuil roulant, etc.). Tous les groupes devaient effectuer un court trajet dans la ville et devaient réaliser quelques tâches (achats, interactions à la banque, etc.) et photographier les obstacles (porte sans ouverture automatisée, cabine de toilette non adaptée, produits trop haut sur les étagères), et les bons coups rencontrés (hauteur d'un comptoir adaptée pour un fauteuil roulant, plaque podotactile).

Cette immersion dans la peau de personnes en situation de handicap a permis aux participants de mieux comprendre les clefs d'un aménagement accessible pour tous. ■

La création de lieux de nourriture à partager /

L'histoire des Incroyables comestibles de Victoriaville et de ce mouvement international



Guy Sansom /

Transformer les espaces non comestibles, publics et privés, en espaces comestibles ouverts et gratuit pour tous

Présentation / Alexandre Guillemette / Fondateur, Incroyables comestibles de Victoriaville
icvicto.org

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Le mouvement des Incroyables comestibles (*Incredible Edible*) est né en 2008 en Angleterre et est maintenant présent dans 800 villes partout dans le monde, y compris à Victoriaville.

Ce mouvement international d'initiative citoyenne crée des espaces comestibles où on est invité à se servir gratuitement par des écriteaux indiquant « Nourriture à partager ».

Le mouvement est inclusif puisque population, milieu des affaires et monde politique se rejoignent et créent une abondance comestible collective. C'est aussi un levier de transformation de la société, un langage universel où on peut facilement établir des liens les uns aux autres et éveiller les consciences sur le potentiel du partage.

Le mouvement est basé sur trois valeurs :

- **L'autonomie alimentaire** : avoir la possibilité de se nourrir dans un court rayon, être indépendant et développer le savoir-faire local de la semence à l'assiette;
- **La saine alimentation** : se conscientiser aux aliments sains et biologiques;
- **La solidarité** : travailler ensemble, entre membres des Incroyables comestibles et avec tous les citoyens et citoyennes.

C'est en 2015 que le mouvement est arrivé à Victoriaville. La population s'est activée pour mettre en place des jardins comestibles un peu partout en ville. Elle est appuyée financièrement par la municipalité et par plusieurs entreprises privées locales qui offrent visibilité, services et produits. Concrètement, les Incroyables comestibles à Victoriaville, ce sont 76 bénévoles à l'œuvre pour implanter des espaces comestibles partagés ou lors d'évènements, 15 façades de terrains privés et 58 autres emplacements offerts en espaces cultivables partagés. ■

Villes nourricières/

Mettre l'alimentation au cœur des collectivités



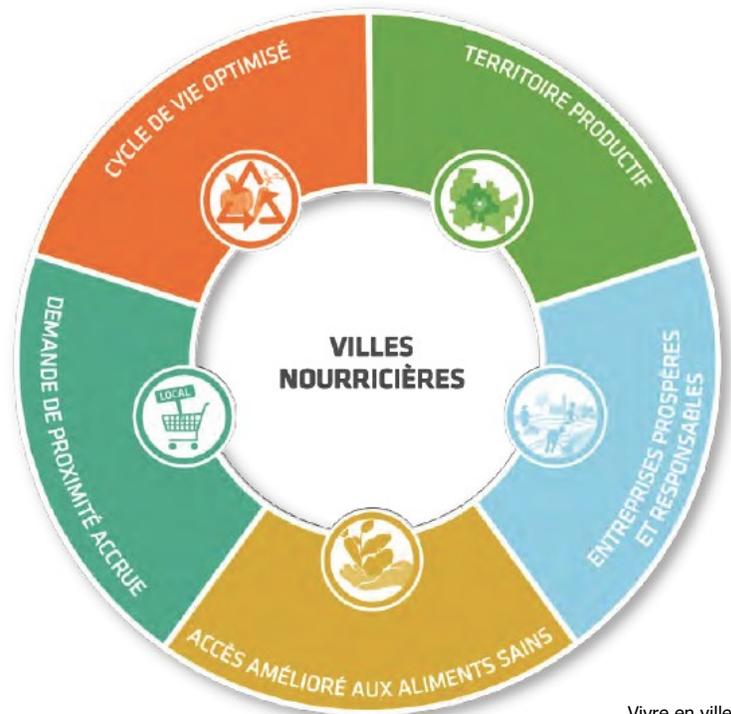
Vers des systèmes alimentaires de proximité

Vivre en ville /

Présentation / Vincent Galarneau / Auteur, conférencier et conseiller,
Vivre en ville
vivreenville.org

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Le développement urbain soutenu qu'a vécu le Québec au cours des dernières décennies soulève plusieurs défis de taille pour notre système agroalimentaire en général et pour la sécurité alimentaire de la population québécoise. La perte de terres agricoles au profit de l'étalement urbain, l'augmentation du prix des terres agricoles (cinq fois et demie entre 1990 et 2012) ou encore l'insécurité alimentaire de larges pans de la population sont des enjeux qui invitent à revoir la relation entre l'urbain et l'agriculture.



Vivre en ville /

La première étape consiste à protéger le territoire agricole existant de la pression de l'urbanisation. Plutôt que de permettre l'étalement urbain, les municipalités doivent privilégier la consolidation et la requalification des milieux déjà urbanisés. Protéger les terres agricoles existantes et les intégrer aux plans de développement ne suffit toutefois pas. Il faut réintroduire la fonction de production alimentaire aux territoires urbains et périurbains, incluant au cœur des villes.

De nombreux terrains résidentiels, institutionnels, commerciaux ou publics offrent un potentiel productif qui doit être valorisé. Qu'on pense aux aménagements comestibles, aux jardins communautaires, ou encore aux fermes verticales et aux serres sur toit, un éventail de possibilités existe pour valoriser le potentiel productif des territoires. Les infrastructures de production alimentaire peuvent ainsi être adaptées au cadre bâti et contribuer à l'émergence de milieux de vie conviviaux.

L'agriculture urbaine, périurbaine, rurale et l'agroforesterie constituent des maillons complémentaires d'un système alimentaire durable, où la collaboration territoriale et la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des aliments sont garanties de la sécurité alimentaire et de la santé nutritionnelle de la population.

L'accessibilité doit également être prise en compte par les aménagistes. Elle repose sur un réseau de déplacements sans obstacle et continu, l'intégration de points de distribution alimentaire aux espaces publics ainsi que l'offre de transport collectif et les possibilités de transport actif pour faciliter l'accès aux aliments sains.

Population, entreprises, municipalités, organismes, institutions, gouvernements des différents paliers : nombreux sont les acteurs sur lesquels s'appuie le système alimentaire. La création d'un espace de dialogue qui permet leur concertation s'avère nécessaire pour formuler une stratégie alimentaire locale. Elle permet ensuite d'articuler de manière cohérente et rassembleuse les actions d'une diversité d'acteurs et ainsi remettre l'alimentation au cœur des collectivités. ■



Saint-Bruno de-Montarville/

La politique Ville nourricière

Agir sur les 5 axes du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles

Présentation / Anik Fortin / Urbaniste, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
stbruno.ca/ville-nourriciere

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est située au cœur d'un territoire extrêmement fertile. Encore aujourd'hui, l'agriculture représente près de 30 % du territoire de la municipalité, et aucune terre n'y est laissée en friche. Si l'agriculture est bien présente sur son territoire, elle l'est également dans l'esprit de la population montarvilloise puisque cette idée de politique Ville nourricière est apparue lors de l'exercice de vision stratégique, développé en collaboration avec les citoyens et citoyennes.

Qu'est-ce qu'une Ville nourricière? Il s'agit d'une ville qui « agit sur les cinq axes du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles afin d'assurer la durabilité de ce système essentiel à toute collectivité ».

La politique qui découle de ce choix doit être intégrée au plan d'urbanisme, dans ses orientations, objectifs et plan d'action, de même que dans la planification plus détaillée de certains secteurs (PPU). À Saint-Bruno-de-Montarville, la politique a pu être incorporée immédiatement aux outils d'urbanismes puisqu'elle s'est faite en parallèle du dernier plan d'urbanisme de la Ville.

Cette politique se traduit de plusieurs manières dans les outils urbanistiques. Concernant les usages, deux éléments importants ont été ajoutés à la réglementation : l'élargissement des usages de distribution alimentaire et de ceux reliés à l'agriculture urbaine. Tout d'abord, la répartition des usages autorise maintenant les usages de distribution alimentaire au centre-ville et au cœur des quartiers en devenir pour favoriser l'accessibilité alimentaire.

St-Bruno-de-Montarville /



Ensuite, une nouvelle classe d'usages agricoles a été créée, celle des usages reliés à l'agriculture urbaine, qui comprennent la production de petite échelle à l'intérieur du périmètre d'urbanisation compatible avec les activités urbaines environnantes.

La Ville a également autorisé les usages agricoles comme usage principal et comme usage additionnel en périmètre urbain dans certaines zones d'habitation, commerciales ou mixtes (sauf pour l'élevage de poules), dans les zones industrielles et dans les zones communautaires. Les normes d'encadrement ont également été modifiées pour faciliter les potagers (notamment en façade), les serres, l'hydroponie, la pisciculture et l'aquaponie de même que l'apiculture.

Enfin, la Ville a également intégré des éléments de la politique Ville nourricière à travers le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et celui concernant les terrains et l'aménagement paysager. L'image de marque des différents PPU de son territoire doit également se conformer aux objectifs de la politique pour que les mesures sur le lotissement, l'implantation, l'architecture et l'aménagement paysager reflètent cette volonté de Ville nourricière. ■





Activité physique et habitudes alimentaires / Quelques outils pour les urbanistes et aménagistes municipaux

Au Québec, les coûts engendrés par les problèmes de surpoids s'élèvent à 3 milliards de dollars .

Présentation/ Clara Couturier / Analyste-recherchiste en politiques publiques, Coalition québécoise sur la problématique du poids capp.qc.ca

Texte/ Liane Morin, adjointe administrative (Institut du Nouveau Monde)

Le surpoids est une problématique importante au Québec puisque 57 % des adultes québécois souffrent d'un excès de poids. Ce problème frappe maintenant dès la petite enfance alors qu'un enfant sur quatre a un excès de poids. Les conséquences au niveau de la santé sont multiples : cancers, diabète de type deux, maladies chroniques alors que les coûts engendrés par ces problèmes s'élèvent à près de trois milliards de dollars au Québec. Les municipalités peuvent agir pour promouvoir l'activité physique et les saines habitudes alimentaires. Voici deux exemples concrets de gestes qui peuvent être posés pour lutter contre le problème d'excès de poids.

Le premier exemple concerne le zonage et les commerces de restauration rapide. Selon l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), alors que les études suggèrent qu'il y a une association entre



Coalition poids /

l'offre alimentaire à proximité des écoles et l'indice de masse corporelle (IMC) des élèves, 37 % des écoles publiques ont un restaurant rapide à 15 minutes de marche. Ce taux augmente à 62 % lorsqu'on considère les dépanneurs.

Les municipalités détiennent des pouvoirs en matière de zonage pour éviter la prolifération de certains types de commerces. Toutefois, il faut être très prudent et précis dans la formulation du règlement puisqu'il est interdit de discriminer un commerce selon la nature son menu ou encore une compagnie précise.

Trois options sont possibles : prohiber complètement un usage (plus facile lorsque le secteur n'est pas développé), prescrire une distance entre deux usages ou encore limiter le nombre d'établissements ayant le même usage dans une zone donnée. L'exemple de l'arrondissement Saint-Laurent en est un probant : en 2014, un règlement a été adopté interdisant les services à l'auto dans les zones commerciales limitrophes à des zones résidentielles.

Le jeu libre dans les rues résidentielles constitue un deuxième exemple de mesures qui peuvent être mises en place dans les municipalités. Le jeu libre dans la rue est certainement la manière la plus aisée de proposer des espaces où les jeunes peuvent être actifs. À l'heure actuelle, des règlements dans certaines municipalités interdisent le jeu libre (interdiction de limiter ou d'entraver la circulation, de jouer ou de pratiquer un sport sur la voie publique et les bruits sont considérés comme une nuisance).

Le jeu libre dans la rue soulève toutefois quelques enjeux. Comment s'assurer de la sécurité des jeunes? Quelle est la responsabilité civile des municipalités? Y a-t-il acceptabilité sociale du voisinage?

Pour répondre à ces questions, la Ville de Beloeil a mis en place le projet pilote Dans ma rue, on joue! Les personnes intéressées doivent d'abord signifier leur intérêt à la Ville, qui doit dans un premier temps s'assurer que la rue respecte certains critères de sécurité. Puis, si la candidature est admissible, l'ensemble des résidences de la rue reçoivent une lettre et doivent signifier leur appui ou leur désaccord à ce que le projet-pilote s'installe dans leur rue. Si les deux tiers des riverains le soutiennent, le projet va de l'avant. Au total, ce sont 24 rues à Beloeil qui font maintenant partie du projet pilote et qui autorisent le jeu libre. ■



**Surveillez la prochaine édition du bulletin URB/info
et les prochaines activités de l'Association :**

AUAMQ.QC.CA

 / AUAMQ

A U A M Q